



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS 2016-2017

Environnement et Changement climatique Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2015-2016	Résultats prévus de 2016-2017
Charges		
Conservation de l'environnement naturel du Canada	398 310 \$	386 283 \$
Information météorologique	251 283	237 411
Réduction au minimum des menaces découlant de la pollution	272 154	230 823
Services internes	212 465	211 796
Total des charges	1 134 212	1 066 313
Revenus		
Ventes de biens et services	87 204	86 299
Autres revenus	18 392	20 176
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(17 000)	(17 879)
Total des revenus	88 596	88 596
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 045 616 \$	977 717 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectifs.

Cette page est volontairement vierge.

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

1. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectifs a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2015-2016 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2015 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2016-2017.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- (a) Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celle de l'exercice précédent;
- (b) Les charges et les revenus projetés de 2015-2016, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances, les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et les Budgets supplémentaires des dépenses. Les résultats projetés et prévus ne comprennent pas certains items tels que les reports de fonds. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- (c) Les charges et les revenus prévus de 2016-2017, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances et les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR). L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- (d) L'information attendue de fin d'exercice pour 2015-2016 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2016-2017.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 28 décembre 2015.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2015-2016 et pour 2016-2017, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectifs, Environnement et Changement climatique Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats réels subséquents sont entre autres :

- (a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- (b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- (c) La conjoncture économique qui peut avoir une incidence sur le montant des recettes perçues;
- (d) Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice;
- (e) Les mesures du Plan d'action pour la réduction du déficit.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités sera présenté, Environnement et Changement climatique Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2011-2012, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du ministère sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit aux termes de leurs conditions d'emploi.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou qu'il a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne font pas partie d'un programme existant, dès que le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement de l'état financier. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lors de l'entrée en vigueur de conditions spécifiées dans l'accord de contribution sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, des provisions pour évaluation de prêts, de placements et d'avances ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

(b) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés en tant que revenus reportés, dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date ultérieure.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles pouvant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien qu'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

4. Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectifs d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2015-2016	Résultats prévus de 2016-2017
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 045 616 \$	977 717 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles Services fournis	(40 919)	(43 750)
gratuitement par d'autres ministères Recouvrements / ajustements	(102 173)	(98 246)
des charges des exercices antérieurs	3 853	4 028
(Augmentation) diminution des charges à payer reliées au réaménagement des effectifs	1 466	(262)
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	(4 098)	(4 274)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	2 111	2 481
Diminution des indemnités de départ des employés	1 035	912
Diminution du passif environnemental	2 452	1 052
Augmentation des stocks	2 696	1 179
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(133 577)	(136 880)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition des immobilisations corporelles	70 598	60 539
Paievements sur des contrats de location-acquisition	673	712
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	71 271	61 251
Autorisations demandées	983 310 \$	902 088 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIFS (non audité)

4. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2015-2016	Résultats prévus de 2016-2017
Autorisations demandées		
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	705 083 \$	605 313 \$
Crédit 5: Dépenses en capital	70 598	60 539
Crédit 10: Subventions et contributions	119 226	154 304
Montant des autorisations législatives	88 404	81 933
Autorisations demandées	983 311 \$	902 089 \$

Les autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 sont les dépenses prévues présentées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2016-2017. Les autorisations attendues fournies pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 comprennent les montants présentés dans le Budget principal des dépenses de 2015-2016 et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) ainsi que les montants devant être présentés dans les Budgets supplémentaires des dépenses (C). Certains items tels que les reports de fonds sont exclus.